

NOTE SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 ET DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

COMPTE FINANCIER UNQUE DE L'ANNEE 2023

En 2023, la ville va donc voter son 1er CFU pour les comptes de l'exercice 2023. C'est en fait un compte administratif enrichi de certaines données comptables qui figuraient dans le compte de gestion.

La plupart des éléments sont issus de la comptabilité de la commune, notamment toutes les annexes.

Le compte financier unique retrace l'exécution budgétaire, et constate la clôture du cycle budgétaire annuel.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Le montant total s'élève à 11 277 174 €.

Au niveau des dépenses réelles c'est-à-dire générant des décaissements, le montant s'établit à 10 058 694 € contre 10 099 649 € l'année précédente soit une légère baisse de 40 954 €.

Les charge à caractère général, chapitre 011 qui comprend de nombreux postes liés au fonctionnement des services municipaux comme l'eau, l'énergie, l'électricité, les fournitures scolaires et de voirie, l'alimentation, les contrats d'entretien, sont contenus à 2 575 860 € contre 2 512 264 l'année précédente malgré une hausse significative du poste énergie et électricité de 219 214 €.

Les charges du personnel, chapitre 012, sont également maîtrisées à hauteur de 5 842 090 € contre 5 836 224 l'année précédente malgré des hausses diverses comme le GVT (Glissement Vieillesse et Technicité), la valeur du point fonction publique, les mesures catégorielles, la prime pouvoir d'achat compensées par des postes d'encadrants manquants.

Les autres charges courantes, chapitre 65, sont linéaires pour s'établir à 1 389 563 € contre 1 410 358 € l'année précédente, soit une très légère baisse de l'ordre de 20 000 €. Ce poste budgétaire intégré en particulier la subvention au CCAS s'élevant à 500 000 € et les subventions aux diverses associations pour 674 862 €.

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Le montant total s'élève à 12 095 773 €

Au niveau des recettes réelles, c'est-à-dire générant des encaissements, le montant s'établit à 12 094 273 € contre 12 026 242 € l'année précédente, soit une légère hausse de 68 030 €.

Au niveau de la fiscalité locale, les valeurs locatives des bases d'imposition ont fait l'objet d'une hausse très significative de 7,1% alors que les taux municipaux n'ont pas augmenté du tout depuis 2017. Le produit fiscal encaissé s'élève ainsi à 3 756 063 € contre 3 536 130 € l'année précédente, soit 219 933 € de plus.

Au niveau de la Métropole Rouen Normandie, l'attribution de compensation est maintenue à l'identique pour 4 614 850 € alors que la dotation de solidarité communautaire baisse de 29 658 € pour se fixer à 121 329 €.

Au niveau du département de la Seine-Maritime, l'attribution du Fonds de péréquation de la taxe professionnelle est stable à 80 516 € contre 80 463 € l'année précédente.

Au niveau de l'Etat, le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) s'élève à 106 882 € contre 109 245 € l'année précédente, soit une légère baisse de 2 363 €.

Les droits de mutation se sont effondrés l'année 2023 pour un montant de 150 109 € contre 266 108 € l'année précédente, soit une perte de 116 000 €.

Les recettes locatives diminuent de 17 209 € passant de 52 477 € l'année précédente à 36 268 € l'année 2023, compte tenu de la cessation d'activités des entreprises locataires (SIMECO et EXO EUROPE).

Les produits de services ont augmenté de 376 167 € à 400 516, soit une hausse de 24 349 € ; et ce, alors que la tarification sociale pour les cantines a été mise en place l'an passé.

Au niveau des dépenses réelles de fonctionnement, le taux de consommation des crédits est de 93,6% par rapport aux prévisions budgétaires.

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, le taux de réalisation est de 103,45% par rapport aux prévisions.

Le montant de l'excédent de fonctionnement est donc de 3 013 015,26 €.

3) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute), qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, affiche un bon niveau et s'élève à 2 035 798 € (1 926 594 € en 2022, 1 828 942 € en 2021 et 2 018 286 € en 2020). Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

L'épargne nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute diminuée du remboursement en capital de la dette, s'élève à 770 441 € (768 503 € en 2022, 772 642 € en 2021 et 995 806 € en 2020). Elle constitue une partie des fonds propres qui permettent de financer les investissements, sans recourir à l'emprunt.

Le résultat de fonctionnement, qui correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement résultat antérieur reporté compris, s'élève à 3 013 015,26 €. Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (307 958,13 €) et le solde des restes à réaliser (3 289,14 €). Ainsi, le solde reporté en section de fonctionnement s'élèvera à la somme de 2 701 767,99 € au budget primitif 2024.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Le montant total s'élève à 3 334 632 €

Au niveau des dépenses réelles, elles s'élèvent à 2 984 730 € dont un million 1 265 357 € au titre du remboursement en capital de la dette et 1 719 372 € concernant le plan pluriannuel des investissements en AP-CP.

Les principaux chantiers portent sur :

891 995 € pour le gros entretien et rénovation courante des bâtiments ;

636 870 € pour les moyens généraux et techniques ;

137 772 € pour l'urbanisme et la politique de la ville ;

5) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Le montant total s'élève à 2 011 112 €

Au niveau des recettes réelles, elles s'élèvent à 444 230 € dont 253 195 € de FCTVA et 188 875 € au titre du remboursement de la Métropole Rouen Normandie correspondant à la compétence voirie transférée.

Le résultat d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un déficit en investissement de - 307 958 €. Le solde des restes à réaliser est de - 3 289 €.

Le déficit total de la section d'investissement est donc de - 311 247 €.

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2024

Le budget prévisionnel d'une commune doit répondre au principe d'équilibre : le montant des dépenses et des recettes de chacune des sections doit être voté en termes identiques.

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Le rapport d'orientations budgétaires a fixé le cadre général concernant les chapitres de charges à caractère général et les dépenses du personnel.

Eu égard à des données manquantes lors de la précédente séance du conseil municipal, il conviendra d'ajuster les demandes de crédits budgétaires en particulier au titre du personnel communal.

En ce qui concerne, le chapitre globalisé 011, comprenant comme indiqué dans la note de synthèse au sujet de CFU, il a été décidé d'augmenter la dépense mandatée 2023 à hauteur de 3% à l'exception de la dépense d'énergie, gaz, électricité, assurances, soit une prévision annuelle de 2 823 332 €.

Au niveau du chapitre 012, la masse salariale au titre des emplois budgétaires ouverts avec un Glissement Vieillesse Technicité de près de 3 % d'augmentation, plus la revalorisation de tous les agents des catégories A+B+C au 1^{er} janvier 2024 de 5 points d'indice, le complément indemnitaire annuel de l'ordre de 20 000 € sans oublier une enveloppe provisoire de 3 000 € pour les personnels assurant le déroulé des futures élections européennes nécessitera un volant budgétaire de 6 017 346 €.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, sera stable à hauteur de 1 443 905 € dont 500 000 € pour le CCAS et 686 579 € pour les associations.

Le chapitre 66, les intérêts de la dette, baisse de manière sensible de 48 169 € compte tenu du profil de la dette pour s'afficher à la somme de 189 200 €.

Le chapitre 042, consacré aux dotations aux amortissements, s'élève à 1 020 588 €.

Cette ligne budgétaire constitue de plus une écriture d'autofinancement pour couvrir pour partie les dépenses d'investissement.

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

La première décision forte et significative de la municipalité est de reconduire pour la 8^{ème} année consécutive les mêmes taux de fiscalité locale.

Cette démarche volontariste a pour but de ne pas alourdir le contexte général d'augmentation des prix d'autant plus que les bases d'imposition devraient croître de 3,9 %. Le produit attendu s'élève à 3 868 745 €.

La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat devrait être stable contenu de la loi de finance 2024 votée par le parlement, soit 275 000 €.

Conformément au ROB, il est reconduit globalement l'ensemble des recettes en particulier au niveau des services communaux payants. Toutefois, il faut s'attendre très probablement à une baisse des droits de mutation eu égard à l'environnement immobilier incertain et à des taux d'intérêt encore élevés.

Cette perspective de dépenses et de recettes de fonctionnement permettra de dégager un autofinancement prévisionnel de 3 019 627 €.

3) SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

L'année 2024 verra la réalisation du nouveau centre technique municipal, dont les travaux ont débuté fin décembre 2023 sous délégation de maîtrise d'ouvrage avec la société SHEMA, ainsi que la reconstruction de la cantine Touchard, prévue en été, sous délégation de maîtrise d'ouvrage avec la société RNA (Rouen Normandie Aménagement) pour un montant total de 4.9 M€

A cela vont s'ajouter d'importants travaux à hauteur de 2 M€, à savoir :

- La restructuration du terrain de football synthétique pour 660 000 € ;
- Différents travaux sur les bâtiments scolaires pour 600 000 € ;
- Réfection des couvertures du terrain de tennis pour 240 000 € ;
- Le déploiement de la vidéo protection pour 240 000 € ;
- La couverture de l'école primaire André Malraux pour 120 000 € ;
- L'acquisition d'un camion utilitaire pour 150 000 €.

Le montant des investissements prévus (hors dette) atteint ainsi la somme de 7 278 850 €.

4) SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

La principale ressource provient de l'autofinancement via la section de fonctionnement (3 019 627 €), ainsi que des dotations aux amortissements (1 020 588 €).

Un emprunt bancaire est inscrit à hauteur de 3 000 000 €. A cela s'ajoutent le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour 237 000 €, diverses subventions de partenaires extérieurs pour 1 250 480€, la prise en charge par la Métropole d'une partie du capital de la dette (68 045 €), liée aux emprunts contractés pour des dépenses de voirie, dont elle a compétence depuis 2015.

5) ANALYSE DE LA DETTE

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 6 564 104,11 € soit une dette de 769 € par habitant.

Il faut noter la qualité de la dette conformément à la charte de Gissler dite de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales.

En effet, la commune est à 100% dans le rectangle A de l'annexe de la dette, c'est-à-dire sans risques. Ce positionnement est aussi de nature à rassurer le milieu bancaire en cas d'achat de nouveaux emprunts avec l'indicateur de la capacité de désendettement.

En l'état actuel des choses, sans aucun nouvel emprunt souscrit, le capital restant dû au 31 décembre 2025 s'élèvera à 4 210 221,46 € et sera au 31 décembre 2026 de 3 304 212 €. Cela montre que l'endettement est maîtrisé.

Enfin, comme indiqué ci-dessus, la capacité de désendettement est de 3.22 ans. Cela signifie qu'il faut un peu plus de 3 années d'épargne brut pour rembourser le capital restant dû.

Pour information, pour bien négocier l'achat d'emprunts nouveaux dans de très bonnes conditions, il faut avoir un indicateur inférieur ou égal à 4 ans.

CONCLUSION

Sur ces bases exposées, l'exercice 2024 est un budget solide et dynamique :

Responsable car il préserve les ratios financiers malgré une hausse des dépenses de personnel et le coût de l'énergie et de nombreuses matières premières dans un contexte toujours inflationniste. Pour autant, ce budget garantit la poursuite des actions mises en œuvre en 2023 et un soutien constant au milieu associatif, au travers des subventions. Enfin, ce budget est bâti sur une hypothèse de stabilité des taux de fiscalité locale, ce pour la 8ème année consécutive.

Dynamique car il propose plus de sept millions d'investissements. Dans l'attente, de nombreux autres chantiers auront lieu, avec toujours en point de vue la transition écologique et énergétique des bâtiments municipaux.